

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 062-216207365-20240409-DEC2024_57-AI



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS

DECISION RELATIVE À L'ACHAT D'EQUIPEMENTS DE TONTE POUR LES
ESPACES VERTS

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 20 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la proposition tarifaire présentée par la société EV10 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la société EV10 PRO (sise 2 A Rue de la Lys 59253 LA GORGUE) un devis portant l'achat d'équipements de tonte pour les espaces verts pour un montant de 2958 euros TTC ;

ARTICLE 2 la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 09 Avril 2024

DEC2024 57


 Maire,
Jean-Claude THOREZ

DGS